

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 4 (1928-1929)
Heft: 12

Artikel: La Landwehr, élément indispensable de la défense nationale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-710270>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le ski au R. I. 3.

Hier encore, quelle belle journée pour l'armée et pour le sport ! Préparés intelligemment par une réclame bien faite, les concours de ski du R. I. 3 de Genève réussirent au-delà de toutes espérances.

Sur les beaux pâturages du Jura, à **St. Cergues**, couverts depuis des mois d'une neige étincelante, les patrouilles militaires puis les individuels s'élançèrent pour de belles prouesses.

Un ciel idéalement bleu favorisa la journée; le froid trop vif avait quelque peu (même beaucoup!) durci la neige mais les skieurs n'y regardent pas de si près et malgré des chutes sans grosse importance tout se passa le mieux du monde.

A tout seigneur tout honneur: il convient de féliciter particulièrement Monsieur le lieutenant-colonel **Martin**, commandant du R. I. 3 qui, aidés de ses précieux collaborateurs¹⁾, se dépensa sans compter pour que ses hommes puissent passer une bonne journée; tout fut prévu, tout fut minutieusement préparé et soldats comme civils s'en déclarèrent enchantés. Là-haut sur la montagne il régnait cette admirable atmosphère qu'à **Orgevaux** déjà nous avions respirée; de tels moments font du bien à ceux qui peuvent en finir !

Le colonel **Grosselin**, le conseiller d'état **Turretini**, les colonels **Rilliet**, **Bordier**, **Dufour**, d'autres officiers supérieurs encore et une foule nombreuse d'officiers, de sous-officiers, de soldats qu'accompagnaient souvent leur familles assistèrent à cette manifestation qui fit le plus grand honneur à ses organisateurs !

Voici les résultats principaux:

1. Batterie art. mont. 2 : fourrier Robert Héritier, conducteurs Henri Hermengeat, Charles Héritier, canonnier Robert Giachino (temps: 1 h. 41' 18").
2. Gardes-frontières Genève : gardes Célestin Perraudin, Jean Martin, Robert Raymond et Italo Salvadè (1 h. 43' 19").
3. comp. car. 1/13 : sergt. Henri Maire, appointé O. Wahli, carab. Robert Wahl et Georges Caillat (1 h. 44' 25").
4. comp. carab. 1/13 : appointé Henri Paley, carab. Chamot, Kunzler et Louis Jacquier (1 h. 45' 19").
5. comp. fus. III/103 : appointé Louis Carrera. carab. Otto Bill, Elie Vouan, cap. Francis Rutishauser (1 h. 55' 40").
6. comp. fus. III/10 : fourrier Jacques Ricci, cap. Albert Perritaz, fus. Edmond Hofer, Molli (2 h. 4' 44").
7. comp. car. 1/13 : premier lieutenant Jules Brun, car. Henri Künzler, Ed. Comba, César Dell Acqua (2 h. 7' 34").
8. batt. art. camp. 16 : lieutenant Jean-Francois Dumur, appointé Fred. Keller, tf. Paul Honegger et Jean Sauthier 2 h. 9' 27").
9. cap. mitr. IV/13 : lieutenant Jean Huguenin, appointé Emile De Angelis, mitr. Fernand Droz et Ernest Voisin (2 h. 11' 16").
10. comp. car. 1/13 : lieutenant Marc Vuille, car. Georges Klink, sergent Edouard Schranz, appointé Henri Soguel (2 h. 13' 2").
11. comp. fus. I/7 : sergent Marcel Sauvain, fusiliers Rob. Péchoud et Dietrich, caporal Baud (2 h. 14' 25").
12. comp. fus. II/10 : lieutenant Marcel Bovy, fusiliers Aurèle Jost, Jean Sesseli, Pierre Loutan (2 h. 19' 46").
13. comp. car. I/13 : lieutenant Albert Lieberherr, appointé Marcel Robbe. car. Pierre Gorin, caporal Martinet (2 h. 22' 26").
14. comp. car. I/13 : sergent Jean Girel, caporal René Martinet, car. Georges Lacour, Henri Stöckly (2 h. 26' 38").
15. comp. fus. III/13 : appointé Auguste Chouet, fusiliers Joseph Pitto, Louis Pellarin, Henri Müller (2 h. 33' 35").

¹⁾ Que nous ne pouvons tous nommer, ils son légion!

16. comp. fus. II/7 : : caporal Louis Pache, sergent William Ricker, fusiliers Marcel Pertin, Georges Demont (2 h. 46' 5").

17. comp. mitr. IV/7 : lieutenant Chatelain, sergent-major Charles Michaud, mitr. David Rossier, tambour Badoud (3 h. 1' 4").

Le challenge du régiment a été gagné par la patrouille de la compagnie de carabiniers 1/13 (sergent Maire), celui du bataillon 103 par la compagnie III/103 (appointé Carrera) et le challenge extra-régimentaire par la batterie d'artillerie de montagne 2 (fourrier Héritier).

Concours individuel d'obstacles:

1. sergent Maire (car. 1/13) 45"%; 2. Jean Martin 52"; 3. appointé Robert Wahl, 55"%; 4. ex aequo: Robert Héritier et Chamot, 1'; 6. Schweizer, 00"%; 7. Oscar Wahli, 1' 1"; 8. Rossier, 1' 1"%; 9. Jacquier, 1' 2"%; 10. Héritier, 1' 4"%; 11. Henri Vuillon, 1' 5"%; 12. appointé Keller, 1' 6"; 13. Jules Bonas, 1' 6"%; 14. Caillat, 1' 10"%; 15. cap. Louis Pache, 1' 11"%; 16. Célestin Perraudin, 1' 13"; 17. lieut. Chatelain, 1' 13"%; 18. Louis Carrera, 1' 15"; 19. caporal Eugène Baud, 1' 15"%; 20. Elie Vouan, 1' 19"%; 21. appointé Pale, 1' 21"%; 22. Louis Maurer, 1' 21"%; 23. Jean Sauthier, 1' 24"%; 24. Henri Muller, 1' 25"; 25. Maurer, 1' 25"%; 26. sergent Ricker, 1' 35"; 27. ex aequo : Oscar Keller et Jost, 1' 36"; 29. sergent-major Michaud, 1' 39"%; 30. Combaz, 1' 47"%.

«Le Sous-officier» de Genève publie cette belle lettre sur:

La Landwehr, élément indispensable de la défense nationale.

La réintroduction des cours de répétition de la landwehr, après dix années d'inaction illégale, a provoqué des commentaires qui dénotent une ignorance inadmissible du rôle très important qu'elle joue dans notre défense nationale.

Pour éclairer nos lecteurs sur cette question qui est très simple mais qui a été embrouillée par des gens qui n'ont rien fait pour la comprendre, M. le colonel Sarasin, commandant le 1er corps d'armée, a bien voulu nous envoyer l'exposé objectif qui suit, donnant ainsi une nouvelle preuve de l'intérêt qu'il porte à notre section.

La Rédaction.

Grand-Saconnex, le 17 décembre 1928.

Cher Rédacteur,

Dans la lettre que nous m'avez adressée, vous me parlez de l'étonnement qu'a suscité « dans des milieux sympathiques à l'armée » la réintroduction pour 1929 des cours de répétition de la landwehr.

Cet étonnement est pour moi une preuve de plus de l'ignorance des choses de l'armée dans laquelle vit la majorité des gens de chez nous.

En réalité, la mesure proposée par le Département militaire fédéral est si logique qu'elle ne devrait étonner personne.

En effet, notre organisation militaire actuelle prévoit l'existence des troupes de landwehr et leur répartition; elle précise les obligations militaires auxquelles sont soumis les unités et les hommes de la landwehr (un C. R. tous les quatre ans).

Dans tous les plans de mobilisation de l'armée les troupes de landwehr ont un rôle très important à jouer; elles sont un élément indispensable de la Défense nationale. Ceci est, du reste, tout à fait conforme à la volonté du peuple suisse dans son immense majorité, qui veut qu'en cas de danger tous les hommes valides s'arment pour la défense de la patrie.

Mais, pour constituer une troupe il ne suffit pas de réunir un certain nombre d'hommes et de leur donner des fusils et des cartouches; il faut encore que cette troupe ait reçu l'instruction voulue et qu'elle ait la cohésion nécessaire à sa solidité. Pour conserver à notre land-

wehr ces deux qualités indispensables notre organisation militaire prévoit un cours de répétition tous les quatre ans. Tout esprit impartial reconnaîtra que c'est là un minimum bien modeste.

Si, après la guerre, la landwehr n'a pas fait de service pendant dix ans, la raison en est bien simple. D'abord notre pays endetté réclamait des économies. Ensuite la landwehr de l'après-guerre était formée exclusivement d'hommes ayant passé de longues périodes sous les drapeaux ; ils étaient militairement instruits et éduqués ; ils n'avaient pas besoin de nouvelles périodes de service.

Aujourd'hui les conditions ont complètement changé. Le nombre de nos soldats de la période de guerre incorporés dans la landwehr va chaque année en diminuant ; il sera bientôt égal à zéro.

Le nombre de ceux qui ont besoin de repasser par une période d'instruction augmente inversement et, par conséquent, la nécessité des cours de répétition de landwehr s'impose chaque année davantage.

Elle s'impose d'autant plus maintenant que, par l'introduction du fusil-mitrailleur, l'armement de l'infanterie, l'organisation de ses petites unités et son emploi tactique ont subi une modification profonde dont nos troupes de landwehr ne peuvent avoir aucune notion, tandis qu'elles doivent apprendre à connaître le nouvel armement et les nouvelles méthodes de l'infanterie.

Ainsi donc la reprise des cours de répétition de landwehr est une mesure légale, imposée par notre organisation militaire. Ce qui a été illégal, ça a été la suppression de ces cours de 1918 à 1928.

Cette mesure s'impose absolument si l'on veut pouvoir considérer encore la landwehr comme une troupe apte au combat.

Ce qui devrait étonner, dans ce débat, ce n'est pas la proposition qui l'a suscité, c'est la légèreté de ceux qui discutent celle-ci. Quand, par exemple, Le Genevois du 8 décembre écrit que le crédit accordé pour les cours de répétition de landwehr est « sans action possible sur la défense nationale », il pourrait dire tout aussi bien et avec plus de franchise que pour notre petite armée, la suppression de 36 à 40 bataillons n'aura aucune influence sur la valeur combattive. Seulement, s'il disait cela tout crûment, il se couvrirait de ridicule.

Nous qui travaillons avec M. le Conseiller fédéral Scheurer nous savons avec quel sérieux, je dirai même avec quelle sévérité il établit son budget. Puissent ceux qui discutent ce budget mettre autant de sérieux à examiner ses différentes parties.

Veillez croire, cher Rédacteur, à ma considération distinguée.

Sarasin,

Colonel commandant de corps.

TOTENLISTE

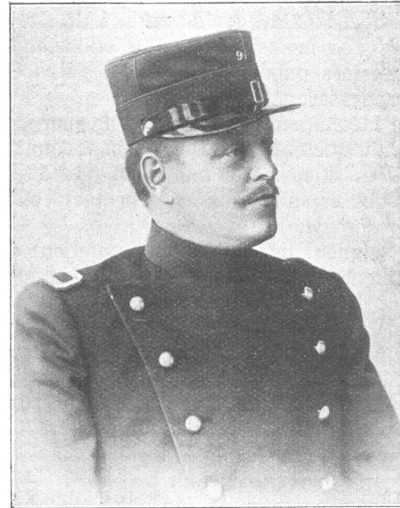
Georg Brugger, Adj.-Uof., Chur.

1866—1929 †.

Der Unteroffiziersverein Chur verlor am 25. Januar abhin ein langjähriges, trotz seines Alters noch sehr eifriges Mitglied: Georg Brugger, Adj.-Unteroffizier, Ehrenmitglied seit 1913. Eine trügerische Krankheit fesselte den allzeit frohmütigen und dienstfertigen Kameraden im Oktober des Vorjahres ans Krankenlager, von welchem er sich nicht mehr erholen sollte. Mit Georg Brugger ist ein aufrechter Eidgenosse und ein vorbildlicher Unteroffizier dahin geschieden, der es verdient, dass seiner an dieser Stelle gedacht werde.

Geboren in Chur im März 1866, absolvierte der liebe Verstorbene im Jahre 1886 die Infanterie-Rekrutenschule. Nach der darauffolgenden Unteroffiziersschule zum Korporal er-

nannt, blieb dem intelligenten und strebsamen Küfermeistersohn, der seinem Vater im Geschäft eine gute Stütze war, die Offizierslaufbahn infolge seiner Bescheidenheit versagt. — Später zum Wachtmeister befördert, wurden seine militärischen Vorgesetzten auf den tüchtigen Unteroffizier aufmerksam und es war gegeben, dass er im Jahre 1895 zum Feldweibel der Geb.-Inf.-Kp. 1/91 vorrückte und ein Jahr später zum Adjutant-Unteroffizier seines Bataillons ernannt wurde. Schreiber dies, der sein Nachfolger als Feldweibel und Adj.-Uof. war, hat manchen Kurs mit Sack und Pack mit dem Verstorbenen in gleichem Schritt und Tritt mitgemacht und ihn als lieben und treuen Kameraden kennen gelernt, der gerne und freudigen Herzens mit seinen Waffenkameraden teilte,



was ihm zur Verfügung stand. Er war ein lieber Geselle, auf den man sich immer verlassen konnte und der ohne Scheu gegen etwas Ungehöriges auftrat. Wir alle seine Kameraden hätten ihn noch gerne eine Anzahl Jahre in unserer Gesellschaft gehabt.

In den Unteroffiziersverein Chur, der im Jahre 1886 gegründet wurde, trat er im Jahre 1888 ein, wurde im Jahre 1894 Präsident desselben, welchen Posten er bis Ende 1899 in vorbildlicher Weise versah. Unter seiner Führung wurde die Sektion zu freudiger und zielbewusster Arbeit anwesend, so dass es nur ein Akt der Dankbarkeit war, als dem Verstorbenen im Jahre 1913 die Ehrenmitgliedschaft des Vereins verliehen wurde.

Im Bürgerturnverein Chur treffen wir Georg Brugger anfangs der Neunziger Jahre als Turnwart und eifrigen Nationalturner, später bei den Stadtschützen als treffsicheren Schützen, der auch im Vorstand an leitender Stelle viele Jahre seine ganze Kraft zur Verfügung stellte und so kam es nicht von ungefähr als er vor einer Anzahl Jahre von den Stadtschützen-gesellschaft ebenfalls zum Ehrenmitglied ernannt wurde.

Als eifriger Militär stellte er sich auch anfangs seiner 20er Jahre der Feuerwehr zur Verfügung und avancierte hier dank seiner Fähigkeit in wenigen Jahren zum Zugführer und später zum II. und I. Kommandanten. Als Instruktor der Feuerwehr leitete er unzählige Charrierten- und Offizierskurse bis zum letzten Jahre. Seine sichere, verständliche und leutselige Art der Instruktion, die oft mit Humor gewürzt war, machten ihn beliebt bei Mannschaft und Offizieren und zugleich bekannt im ganzen Kanton und darüber hinaus.

Am 25. Januar hielt der U. O. V. Chur seine Generalversammlung ab und beauftragte ein Mitglied, mit einem herzlichen Schreiben und einem Nelkenstrauß, der Lieblingsblume des Verstorbenen, von der Versammlung weg dem Kranken Grüsse und Wünsche zu überbringen. Nach einer Viertelstunde kam der Delegierte zurück mit Blumen und Brief in der Hand — der Kamerad war vor einer Viertelstunde gestorben.

Georg Brugger war stets ein guter Kamerad, aufrichtig und treu. Möge er auf dem stillen Friedhof in Chur, wo er seine letzte Ruhestätte gefunden hat, auf den der Calanda im Glanze der scheidenden Abendsonne und im verglimmenden Alpenglühn seine letzten Grüsse niedersendet, dem Tage der Auferstehung entgegenschlummern. Er ruhe im Frieden.